



Nettoyage



AU 28^{ème} JOUR DE GRÈVE LOUVRE HÔTELS A CRAQUÉ !

En grève depuis le 20 mars 2012, 100% des salariées de la société DECA France IDF1, sous traitant des hôtels Campanile et Première Classe du Pont de Suresnes et une partie des salariés en interne, ont fait céder la société LOUVRE HÔTELS 2^{ème} groupe hôtelier en France qui exploite les hôtels restaurants sous enseigne CAMPANILE, PREMIERE CLASSE, KYRIAD, ET GOLDEN TULIP.

Les femmes de chambre et les gouvernantes de DECA France IDF 1 obtiennent :

- la fin du travail à la chambre avec la mise en place d'une pointeuse pour un paiement à l'heure et la diminution des cadences indicatives de 25% ;
- une augmentation de leur mensualisation garantie chaque mois de 26h, 104h et 108h33 à 120 ou 130h par mois;
- une revalorisation de près de 100 € de leur salaire mensuel
+ 24 à 26 € sur le salaire de base (AS1A → AS2B)
+ 56 € de prime panier
+ 11 € de frais d'entretien des tenues
- la suppression de leur clause de mobilité
- le paiement de 50% des jours de grève, les autres 50% récupérées

Les salariés de LOUVRE HÔTELS de leur côté, ne sont pas en reste avec des repositionnements à la hausse de leur classification dans la grille des salaires des Hôtels Cafés Restaurant, des augmentations de leur mensualisation de 120h à 169h pour deux d'entre eux et de 120h à 130h pour 4 autres. Le même régime leur est appliqué pour les jours de grève.

Les grévistes tiennent à remercier tous ceux qui les ont soutenus dans leur combat contre l'injustice et l'apartheid social vécus dans les hôtels Campanile et Première Classe Pont de Suresnes et ailleurs. Rien ne sera plus comme avant dans ces deux établissements hôteliers.

Preuve est faite, qu'une classe ouvrière unie et solidaire autour de leurs syndicats CGT et CNT du Nettoyage forts de soutiens déterminés peut faire fléchir le patronat le plus rétrograde !

Ce conflit a ouvert des perspectives

Il nous faut maintenant continuer le combat pour que cesse partout cette exploitation honteuse des femmes de chambre de la sous traitance dans l'hôtellerie.

Ce sera tout l'objet des négociations que nous avons obtenues et qui vont s'ouvrir chez LOUVRE HÔTELS pour la mise en place au niveau national d'une charte sociale de la sous traitance respectueuse de l'égalité de traitement et des conditions de travail des salariées.

Paris le 17 avril 2012